

# RÈGLEMENT PILOTAGE SOUS VOILE

En vigueur au 1er mars 2024 ou, à défaut, le lendemain de sa publication sur le site fédéral (validé par le comité directeur du 08 février 2024)

Ces règlements fédéraux ne comprennent que les particularités qui diffèrent du règlement FAI de la spécialité.

Les compétitions fédérales se dérouleront selon l'article 1 du règlement général FFP.

## CHAMPIONNAT DE FRANCE ET CHALLENGE FFP

- 1 Participation
  - La participation à cette compétition n'est pas soumise à qualification préalable mais les concurrents doivent détenir le brevet de la spécialité (B5) ou (BI5) pour la N2. Elle comprendra les catégories Nationales 1 et 2
- 2 Définition des mots et phrases utilisés dans ces règles
- 2.1 **Catégorie Nationale 1 (N1) :** se référer au règlement FAI de la spécialité à l'exception des particularités liées au Championnat de France.
- 2.2 **Catégorie Nationale 2 (N2) :** voir les définitions dans le règlement FAI à l'exception des particularités de la nationale 2 (N2) abordées dans ce règlement. Les participants doivent avoir un minimum de 2000 sauts et une voile tri-cell adaptée au survol du pond.
- 3 Les Épreuves
- 3.1 La spécialité comprend les épreuves suivantes :
- 3.1.1 L'épreuve de Vitesse en courbe
- 3.1.1.1 N1 Vitesse 70 m : piloter la voile aussi vite que possible à travers G1 vers G5 en restant dans les limites du parcours en courbe. Voir § 5.1 et 5.2 pour les exigences supplémentaires en ce qui concerne la cotation.
- 3.1.2 L'épreuve de Distance
- 3.1.2.1 N1 : piloter la voile aussi loin que possible de la porte d'entrée, à travers G1 et G5, et atterrir dans les limites du parcours. Voir 5.1 et 5.2 pour les exigences supplémentaires en ce qui concerne la cotation.
- 3.1.2.2
- N2 : piloter la voile aussi loin que possible de la porte d'entrée, à travers G1 hauteur max 2,5m et G5 hauteur max 2,5m distante d'environ 50m, et atterrir dans les limites du parcours. Voir 5.1 et 5.2 pour les exigences supplémentaires en ce qui concerne la cotation.
- 3.1.3 L'épreuve de Précision
- 3.1.3.1 N1 : piloter la voile en traversant G1, effectuer une traînée sur l'eau à travers le plus grand nombre de portes possible, et continuer pour atterrir avec précision dans une zone d'atterrissage. Voir § 5.1 et 5.2 pour les exigences supplémentaires en ce qui concerne la cotation.
- 3.1.3.2 N2 : piloter la voile en traversant G1, passer le plus grand nombre de portes possible en volant à une hauteur maximum de 2,5 m et continuer pour atterrir avec précision dans une zone d'atterrissage. Voir § 5.1 et 5.2 pour les exigences supplémentaires en ce qui concerne la cotation.
- 4 Règles générales
- 4.1 Période d'entraînement Officielle (OPP)
- 4.1.1 Une période d'entraînement avant le début de la compétition doit être incluse dans l'organisation de la compétition.
- 4.1.2 L'organisateur doit prévoir la possibilité de sauts d'entraînement pour les concurrents sur tous les types de parcours pendant l'OPP et un pèse-personne pour déterminer le poids des compétiteurs doit être disponible.
- 4.2 **Ressaut :** Un compétiteur rencontrant un problème de contrôle ou de dysfonctionnement, non créé par le compétiteur lui-même, se verra accorder un seul ressaut lors de la compétition, sinon le score réel du saut concerné sera maintenu.
- 4.3 Détermination de l'ordre de saut et de sortie

- 4.3.1 **N1**: L'ordre de passage pour la 1ère manche sera déterminé par les résultats du Championnat de France précédent. Les compétiteurs seront regroupés dans l'ordre inverse de leur classement et sauteront à la fin de la manche. Ceux qui n'ont pas participé à la compétition précédente seront regroupés par tirage au sort et sauteront en début de manche. Il y aura un regroupement si un concurrent n'est pas présent.
  - N2 : L'ordre de passage sera déterminé par tirage au sort par le Chef Juge.
- 4.3.2 Le Directeur de Compétition peut décider d'appliquer l'ordre inverse du classement pour la finale (dernière manche) de la compétition.
- 4.3.3 D'un commun accord du Directeur de Compétition et du Chef Juge, il n'est pas nécessaire de terminer une épreuve avant d'en commencer une autre. Aucune épreuve n'a la priorité sur une autre.
- 5 Cotation
- 5.1 Cotation dans toutes les épreuves
- 5.1.1 Scorer G1 donnera au moins un DR quelle que soit la conclusion de cette manche. Cela inclut les scores potentiels de zéro (0) point ou scores négatifs pour une raison quelconque, à l'exception d'une disqualification.
- 5.1.2 Un ME résulte en un MR pour la manche, peu importe où le compétiteur atterrit.
- 5.1.3 Dans toutes les épreuves, les lignes latérales font partie du parcours. Un contact sur une de ces lignes est considéré être à l'INTÉRIEUR du parcours.
- 5.1.4 Le défaut de port d'une protection pour la tête à coque rigide lors du pilotage sur le parcours de compétition entraînera un MR pour cette manche.
- 5.1.5 Le défaut d'aviser d'un changement dans l'ordre de saut, et créant des interférences, donnera un MR pour cette manche, tel que déterminé par le CJ ou le JE.
- 5.1.6 Tout compétiteur ayant un excès de poids additionnel autorisé (AIW), lors d'un contrôle aléatoire effectué par une personne désignée par le Chef Juge, soit avant, soit après le saut, recevra un MR pour cette manche.
- 5.2 Cotation dans les Épreuves Spécifiques
- 5.2.1 Vitesse
  - Similaire à la cotation Vitesse du règlement FAI de la spécialité.
- 5.2.2 Distance et Précision
- 5.2.2.1 Un MX et un OC peuvent s'appliquer.
- 5.2.2.2 Un OF est autorisé tant que G1 (N1 et N2) et G4 en N2 ou G5 en N1 ont été scorées en distance. Un contact avec la surface en dehors du parcours sans contact à l'intérieur de celui-ci est considéré comme un OC.
- 5.2.2.3 L'atterrissage dans les deux épreuves doit commencer et finir par un arrêt complet dans les limites du parcours et au moins une partie du corps du compétiteur doit rester dans celles-ci, qui incluent les lignes latérales.
- 5.2.3 Distance
- 5.2.3.1 N1 : Pour obtenir un score, un dragage de l'eau doit être effectué n'importe où avant la porte d'entrée ou au passage de G1, sinon un DR s'appliquera en marquant G1 et un NW sera indiqué, une VE peut être appliquée à G5.
  - N2: Pour obtenir un score le compétiteur devra avoir scoré G1, une VE peut être appliquée à G5. L'emplacement des bouées correspond à G2 de N1 pour la G1 de N2 et G5 de la distance N1.
- 5.2.3.2 Un dragage de l'eau dans la zone des portes n'est pas considéré comme un atterrissage dans l'eau.
- 5.2.3.3 <u>Le score d'un compétiteur pour un atterrissage sera :</u>
  - Entre G1 et G5 en N2et N1, 35 mètres, ou si un contact intervient avec la partie terrestre du parcours avant G5 en N2
  - A G5 en N2 38 mètres et 50 mètres en N1.
  - Après 50 mètres, la distance du point au sol le plus proche de G1 touché lors de l'atterrissage après ladernière porte mesurée en mètre à la deuxième décimale.
- 5.3 Précision
  - N1 : Voir cotation de la précision du règlement FAI de la spécialité.
  - <u>N2 :</u> Le compétiteur doit gagner au moins les points d'une porte d'eau par un passage à 2,5 m max au-dessus du parcours sur l'eau pour bénéficier des points de la zone d'atterrissage.
  - Si le compétiteur score G1 et fait un atterrissage dans l'eau, il obtiendra un score total de 25 points. En dehors de ces spécificités, c'est le règlement FAI de la spécialité qui s'appliquera.
- 6 Jugement

- 6.1 Réunion des Juges
  - Le Chef Juge doit organiser une réunion des juges avant le début de la compétition. Tous les juges doivent y assister.
- 6.2 Juges
  - Tous les membres du Collège de juges doivent être Juge FFP de Pilotage de Voile. Du personnel additionnel pourra être utilisé pour aider les membres du collège des juges en cas de besoin.
- 7 Utilisation de caméra vidéo
- A la demande d'un compétiteur, il y aura la possibilité d'une unique demande d'examen vidéo sur l'ensemble des sauts de la compétition s'il y a un doute sur le résultat du saut en question. Le compétiteur a 1 heure, une fois le score connu, pour le réclamer et uniquement sur une vidéo de l'organisation si elle existe.
- 7.2 Les résultats ne seront pas définitifs tant que les données et/ou les Contrôles Vidéo n'ont pas été vérifiés. Le Chef Juge a la responsabilité de déterminer le résultat final du compétiteur et sa place.
- 8 Récompenses
- 8.1 **Champion de chaque épreuve :** Le compétiteur ayant le plus grand nombre de points sur les manches complètes de chaque épreuve. Le nombre maximum de points pour une épreuve est 300.
- 8.2 **Le Champion du combiné** sera le compétiteur ayant le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves validées ; le nombre maximum de points est 900.
- 8.2.1 **Le Champion de N2** sera le compétiteur ayant le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves validées ; le nombre maximum de points est 800.
- 8.3 Départage
- 8.3.1 Si deux ou plusieurs compétiteurs obtiennent le même total de points cumulés, le compétiteur ayant le meilleur classement sur les différentes épreuves aura le meilleur classement au combiné (c'est-à-dire : deux premières places et une troisième battent une première place et deux secondes).
- 8.3.2 Pour le combiné, si l'égalité persiste, la meilleure distance dans une manche complète aura le meilleur classement.
- 8.4 Des médailles seront données aux compétiteurs suivants :
- 8.4.1 En N1

Vitesse	1ère place	2e place	3e place
Distance	1ère place	2e place	3e place
Précision	1ère place	2e place	3e place
Combiné	1ère place	2e place	3e place

8.4.2 En N2, seul le titre de champion de France Combiné sera décerné

Combiné 1ère place 2e place 3e place

- 9 Programme des épreuves
- 9.1 Composition de la compétition :

La compétition en N1 est composée de trois manches pour chaque épreuve : Distance, Précision et Vitesse. La compétition en N2 est composée de quatre manches pour chaque épreuve : Distance et Précision.

9.2 Direction du parcours de vitesse :

L'organisateur doit spécifier dans le bulletin de compétition, la direction de la courbe du parcours de Vitesse.

9.3 Minimas requis:

Le nombre minimum de manches requis pour valider une épreuve est de "une". Pour valider une compétition, il est requis de valider une épreuve. Il faut les 3 épreuves validées en N1 pour avoir un résultat au combiné.

10 Réclamations

Toute réclamation doit être accompagnée des frais spécifiés dans l'article 10 du règlement général de la FFP.

## **ANNEXES**

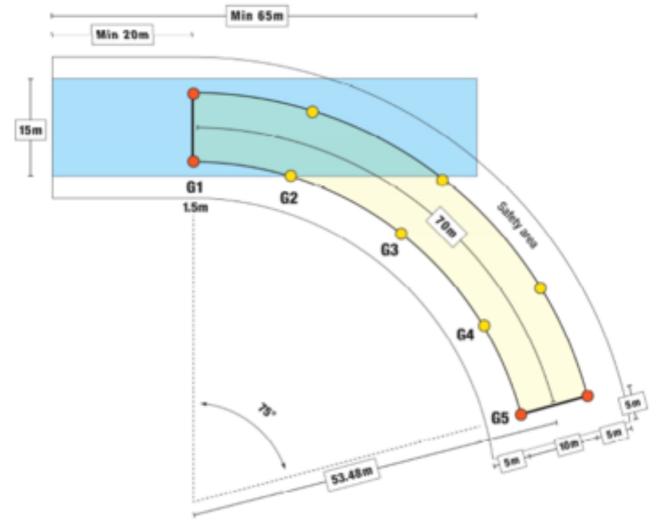
ANNEXE E – Poids habillé (DWIPE) et le poids additionnel individuel (AIW)

Pour connaître le poids additionnel autorisé, reportez-vous à l'abaque de la discipline dans le règlement FAI.

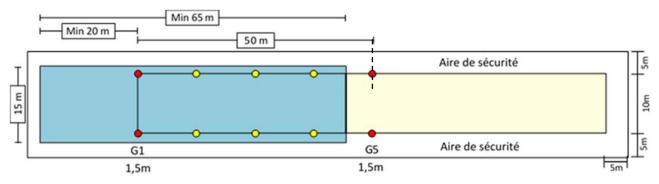
### PROCÉDURE DE PESÉE:

Au moment de la vérification du poids :

- 1. Peser le compétiteur habillé pour déterminer le DWIPE : un écart inférieur à un kg est autorisé.
- 2. Le DWIPE obtenu en 1 ci-dessus est utilisé pour déterminer l'AIW autorisé au moyen de la liste de l'annexeappropriée du règlement FAI.
- 3. Le poids additionnel (AIW) du compétiteur est pesé et comparé à l'AIW déterminé en 2 ci-dessus.
- 4. Si l'AIW déterminée en 3 ci-dessus est supérieur à l'AIW déterminé en 2 ci-dessus, un MR sera enregistré pour cette manche.
- 2 ANNEXE F Exemples de dispositions de parcours
- 2.1 Parcours de Vitesse
- 2.1.1 Parcours de Vitesse en Courbe (70m) N1

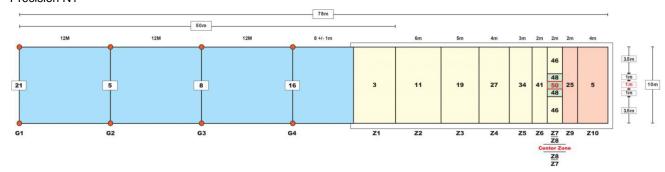


## 2.1.2 Parcours de Vitesse Droit N1 (vitesse en draguant et pleine vitesse [70m])

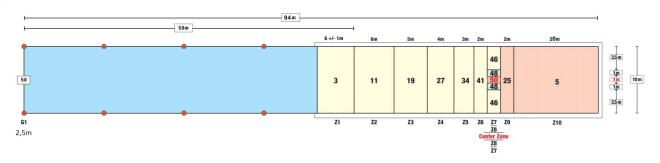


#### 2.2 Précision

## 2.2.1 Précision N1

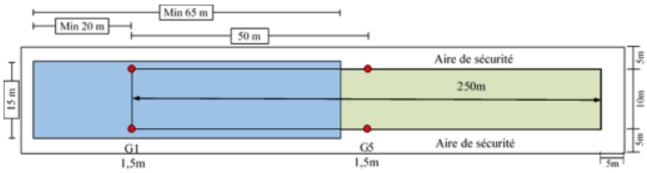


2.2.2 Précision N2 hauteur des portes G1 2,5m maximum.

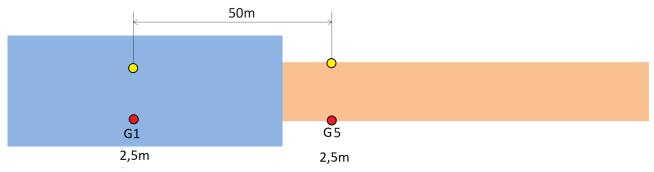


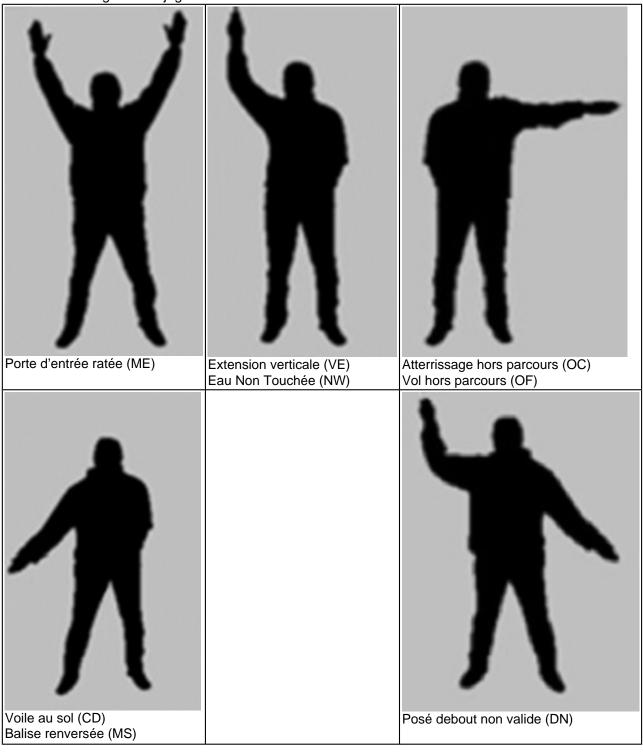
#### 2.3 Distance

### 2.3.1 Parcours de distance N1



#### 2.3.2 Parcours de distance N2





ANNEXE H – Formulaire de Contrôle Vidéo (Pilotage sous voile)	
CONTRÔLE VIDÉO DEMANDÉ	ÉVALUATION INITIALE
Nom du compétiteur :	
Compétiteur N :	
Manche N° :	
Épreuve de PSV : Vitesse Distance Précision	Exemples : G3 NW ; Z5 DN ; VE G5
COLLÈGE DE CONTRÔLE VIDÉO	SYSTÈME DE DÉCISION Déterminé par le CJ/JE
Juge demandeur :	Pouce vers le haut/bas
CJ ou JE :	Papier
Juge supplémentaire :	Autre
DÉCISION FINALE  Vote majoritaire (2 : 1) : Pas de changement de l'évaluation initiale  Unanimité (3 : 0) : Pas de changement de l'évaluation initiale  Unanimité (3 : 0) : Changement de l'évaluation initiale	Existence de l'évaluation originale
	<u> </u>
DÉCISION FINALE  Vote majoritaire (2 : 1) : Evaluation finale :  Unanimité (3 : 0) : Evaluation finale :  Remarque : Une décision à la majorité d'un CV laisse l'évaluation initiale inchangée, sauf dans la situation où aucune évaluation n'a été faite pour une raison quelconque sur la feuille de score. Ensuite, le vote à la majorité fera de la décision.	Pas d'évaluation originale
	1
ATTESTATION Chaf lura :	ACTION FINALE
Chef Juge :	Initiales du CJ
Date :	Conformément à la décision du CCV, le CJ a renseigné la feuille de résultat et la feuille de score de la manche.

ANNEXE I – Formulaire de Ressaut (Pilotage sous voile).	
Autorisation de ressaut	Information sur l'avionnage
Nom du compétiteur :	Heure 1 <sup>er</sup> appel :

Nom du compétiteur :	 Heure 1 <sup>er</sup> appel :
N° : _	 Heure d'embarquement :
Manche # : _	 Avion :
Signature CJ / JE : _	 AVIOIT.

Autorisation de ressaut	Information sur l'avionnage
Nom du compétiteur :	Heure 1 <sup>er</sup> appel :
N° :	Heure d'embarquement :
Manche # :	Avion :
Signature CJ / JE :	, , , , ,

Autorisation de ressaut	Information sur l'avionnage	
Nom du compétiteur :	Heure 1 <sup>er</sup> appel :	
N° :	Heure d'embarquement :	
Manche # :	Avion :	
Signature CJ / JE :	AVIOIT .	

#### ANNEXE J – Spécifications des parcours pour la N2 6

5

Les marqueurs du parcours G1 et G4 dans les épreuves de vitesse et de distance doivent avoir une hauteur approximative de 2,50 mètres et avoir un diamètre minimum de 0,20 mètre.

Le parcours est constitué de deux lignes de marqueurs qui forment une série de trois portes ainsi que les zones d'atterrissage.

La partie sur l'eau doit couvrir 32 mètres (+/- 1m) de la porte d'entrée G1 à la ligne d'eau. La ligne d'eau peut en plus être marquée si cela semble nécessaire au CJ.

Les Portes d'Eau G1 à G2 sont à environ 12 mètres de distance les unes des autres.

La distance entre la porte d'eau G2 et la ligne d'eau est de 8 mètres +/- 1m.

La distance de G1 à la ligne entre les Zones 1 et 2 est de 26 m.

La zone C doit avoir des indicateurs à l'extérieur des zones pour signaler son emplacement (tel que drapeau,

Les lignes de délimitation font partie des zones contiguës ayant la valeur la plus élevée.

Les zones 11 et 12 ont une valeur de 15 points.